



LES LAMPES
SE RECYCLENT AUSSI
C'EST CLAIR !



Faites recycler
gratuitement
les lampes de
votre commune et
de ses habitants



LA COLLECTE SÉLECTIVE DES LAMPES RÉDUIT LES RISQUES DE POLLUTION.

Depuis le 15 novembre 2006 (date d'application du décret DEEE), les lampes et tubes fluorescents usagés ont leur filière de collecte et de recyclage.

Récyllum, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, propose ainsi un service gratuit avec :

- dépôt de conteneurs adaptés;
- enlèvement, transport et recyclage;
- soutien financier (communication, investissements).

Pour en savoir plus, contactez-nous :

www.recyllum.com

N°Azur 0810 001 777

NUMÉRIQUE APPEL LOCAL



recyllum
regroupement à but non lucratif

L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES